

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3815

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées lieu-dit le Boutarey "est" et appartenant à Réseau ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 95 et 97 de la section A et appartenant à Réseau ferré de France (RFF).

Ces parcelles qui couvrent ensemble 159 mètres carrés sont nécessaires à l'aménagement de la rue Anatole France à Sathonay Camp.

Aux termes de la promesse d'achat qui a été établie, cette acquisition interviendrait au prix de 3 975 € admis par les services fiscaux ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées lieu-dit le Boutarey "est" à Sathonay Camp et appartenant à Réseau ferré de France.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1065, à hauteur de 3 975 € pour l'acquisition et de 550 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,